



Glasson Benoît, Gobet Nadine

Concurrence de la PCi

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

05.07.22

DSJS

Dépôt

La Protection Civile (PCi) a pour mission de protéger la population, d'intervenir en faveur de la collectivité et de s'engager en cas de catastrophes ou sinistres majeurs.

Dans ce sens, la PCi organise des cours de répétition dans le but de protéger la population et effectue également des tâches d'intérêt public.

En outre, pour l'organisation de la fête des 50 ans de la place d'armes de Drogens, la PCi construit des chalets en bois d'une certaine envergure avec l'aide d'ouvriers des métiers du bois.

Les entreprises de construction sont sollicitées pour mettre leur personnel qualifié à disposition de la PCi qui, dans ce cadre-là, leur fait concurrence.

En effet, la PCi utilise le savoir-faire des entreprises régionales pour leur faire concurrence alors que dans le même temps, ces entreprises rencontrent des difficultés car elles doivent faire face à une pénurie de main d'œuvre qualifiée.

Questions :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance de cette situation de concurrence ?
2. Que pense-t-il de cette situation ? Envisage-t-il d'agir ?
3. Quel est le délai de convocation pour un cours de répétition ?

—